

Publié le 1 février 2021

## La FedEpl et Action Logement se rapprochent

Une convention a été signée entre les deux organisations au congrès d'Angers afin de « renforcer une plus grande connaissance mutuelle ». La FedEpl se propose d'être, sur le terrain, le relais des mesures d'Action Logement.



**Henri-Jacques Perrin, directeur du développement territorial et de la cohésion sociale chez Action Logement Immobilier, était l'un des intervenants à la table ronde sur le bilan de la loi Elan organisé le 14 octobre au congrès d'Angers de la FedEpl.** Il a d'abord rappelé qu'Action Logement immobilier « représente 1 million de logements en France, 50 filiales et 1 foncière médico-sociale ». Son ADN repose le croisement du travail mené par les collecteurs du 1 % patronal dans les entreprises et les territoires, mieux à même de repérer les besoins en matière de logement. « Dans le cadre de la loi Elan, nous intervenons sur les fusions en général dans les Sac et les prises de participation minoritaires, notamment dans les Sem », précise le directeur. « L'objectif est de s'engager sur de vrais projets stratégiques, portés par des structures dont les intentions diffèrent d'un territoire à l'autre ».

### Les Sem comme des « relais » dans les territoires

La FedEpl et Action Logement ont signé une convention le 15 octobre dernier à Angers. Pour la fédération, il s'agit de **créer les conditions « d'une plus grande connaissance mutuelle (l'un de l'autre) et de développer davantage de synergies sur le terrain »**. La FedEpl souhaite ainsi « être un relais des mesures d'Action logement » dans les territoires, auprès **des Sem de logement social, soit 600 000 logements dans le pays**. Et ces mesures sont nombreuses : plan d'investissement volontaire d'Action Logement, 1,5 milliard d'euros consacré au programme national de revitalisation des centres de villes moyennes Action cœur de ville ou encore le dispositif Louer pour l'emploi et de la garantie Visale. Enfin, en croisant leurs expertises, les deux organisations entendent favoriser l'émergence de construction de logements sociaux ou intermédiaires et de requalification du bâti ancien de centre-ville. « **Les opérations en zones Anru et Action Cœur de Ville sont complexes, il est donc nécessaire de se parler avec les opérateurs pour être plus efficace** », conclut Henri Jacques Perrin.